

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée,  
secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de  
Saint-Prime **QUE :**

Le règlement No 2020-07 ayant pour objet :

**L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020.

Ce règlement est disponible au Centre Administratif Municipal, 599, rue Principale à Saint-Prime,  
pour consultation et entre en vigueur le jour de sa publication.

**Donné à Saint-Prime, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt.**



Secrétaire-trésorière et directrice générale